

Réunion intersyndicale DAM/OS (visio)

19 octobre 2021

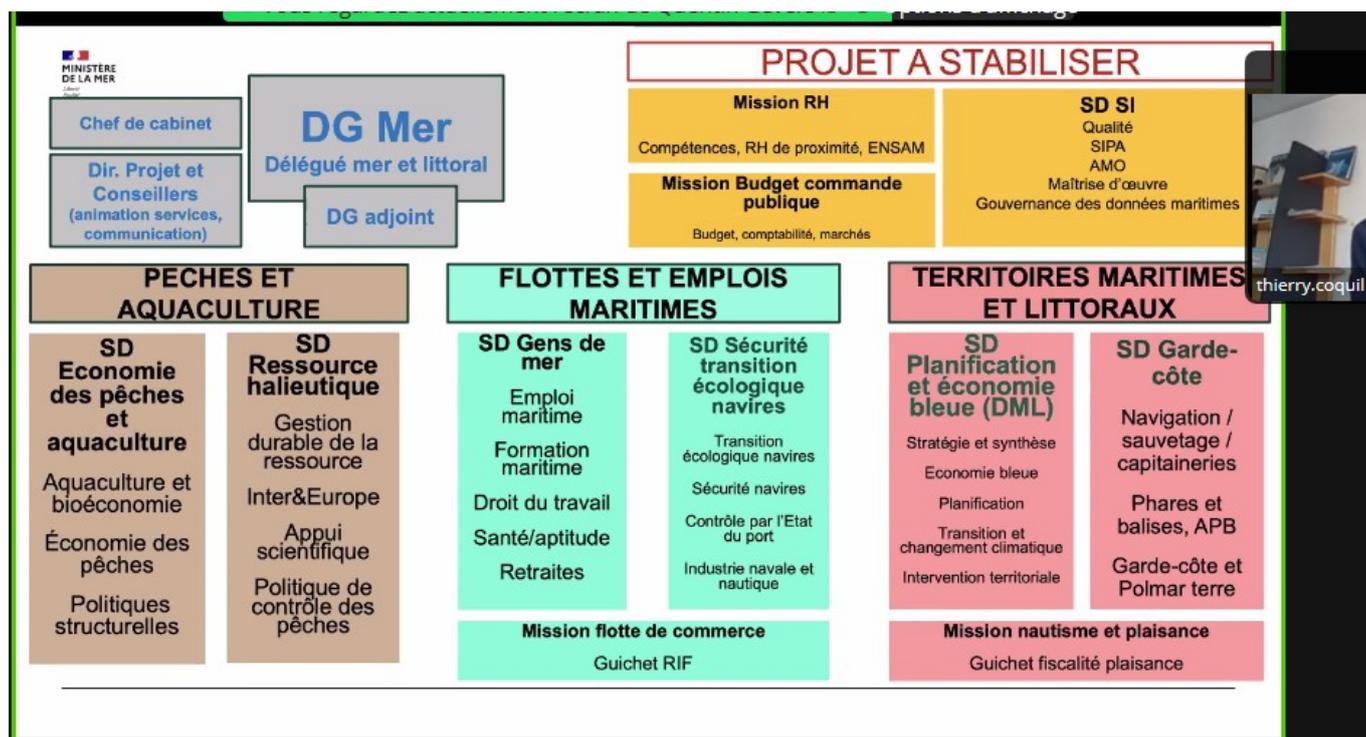
Présents FSU : Pascale BOZEC, Catherine CHOLTUS, Michelle ONCHALO

Direction générale de la Mer (DG Mer)

Le directeur des affaires maritimes nous informe que la création de la direction générale de la mer a été validée par décision interministérielle le 14 octobre dernier.

Cette restructuration de services centraux concernerait 160 agents écologie et 50 agents agriculture. Le périmètre est plus restreint que ce que la ministre de la mer avait demandé (Le transfert du Secrétariat Général de la Mer n'a pas été obtenu).

Depuis cette réunion, nous avons eu connaissance du projet d'organigramme et du calendrier publiés par la DAM ci-dessous :



Calendrier

14 Octobre : décision du Gouvernement de création d'une DG Mer (nom à stabiliser) fusionnant la DAM et de la DPMA et intégrant les capitaineries de port, rattachée au pôle MTE/MCT/MM

Octobre /novembre : mise au point de l'organigramme, rédaction des projets de décrets et arrêtés

18 novembre : passage pour information au CTS DGITM

2 décembre : passage pour avis au CT administration centrale

Décembre : convention entre MTE et MAA sur la gestion des effectifs, le budget, les SI, les statistiques, le contentieux,...

Décembre/février : processus de pré-positionnement individuel pour les postes restructurés

Janvier : publication des décrets et arrêtés d'organisation / restructuration de la DG Mer

Février : publication puis prise des arrêtés individuels

1^{er} mars 2022 : mise en place effective de la DG Mer

Tout au long de l'année 2022 : processus de transformation, fusion budgétaire et réaménagement des locaux

Ce projet a été présenté en CTS de la DGITM la semaine dernière.
(Postérieurement à cette réunion, cette restructuration a été présentée pour information en CTM du MAA le 20 octobre : les principales informations : la nouvelle direction sera placée sous la double tutelle DAM/DPMA en 2022 (convention avec le MAA pour 2022). **Au 1^{er} janvier 2023 les agents MAA seront en PNA, gérés par le MTE).**

L'organisation et le périmètre des services rattachés à l'administration centrale reste à affiner. La DAM reconnaît aussi un différentiel de primes entre les agents agriculture et écologie. Les DML, SML des directions départementales restent rattachées au ministère de l'intérieur. Le DAM nous déclare que le sujet reste entier pour les services déconcentrés et que cela fera partie de la 2^{ème} étape d'organisation de cette nouvelle direction. Ces services pourraient intégrer le service territoire de la DG mer.

La FSU demande à nouveau qu'un comité de réseau soit créé concomitamment à la création de la DG Mer

PLF 2022 :

+20 % de crédits supplémentaires + 30 millions (dont 18 millions FIM Soutien des charges aux ferries et armateurs qui connaissent une crise et une hausse du budget de l'ENSM -8 millions sur 5 ans)

Toujours une baisse d'ETP : moins 7 ETP (à périmètre constant donc sans prise en compte des ETP du DAFN créé au 1^{er} janvier 2022). Le DAM déclare qu'une baisse de 200 agents comme au cours des 5 dernières années ne serait pas supportable....

Nouveau projet DG MER 2027 :

Un nouveau projet de révision (modernisation, dématérialisation, perte de compétences vers le secteur privé ? restructuration?) est en cours. Il sera présenté aux représentants du personnel au printemps 2022. Les ressources halieutiques seront intégrées. Les préfigurateurs seront le DAM et le DPMA actuels.

Réforme sécurité des navires :

- **Transfert des navires Navires sup à 24m** aux Stés de classification : 280 dossiers ont été transférés soit 76 %. Le renouvellement des permis est délégué. Un projet sera communiqué fin novembre.

- Changement du régime d'inspection des navires moins de 24m

permis délivrés sans limitation de durée et les visites à venir seront ciblées. Application de cette réforme prévue au 1^{er} janvier 2022.

Comment vont se délivrer les permis illimités ?

Chaque prochaine visite périodique entraînera une délivrance d'un permis illimités (si navire conforme aux recommandations de sécurité) les ISN accompagneront les armateurs pour ce changement

Comment vont s'établir ces visites ciblées ?

Le suivi des permis sans limites sera fait par la DAM et les DIRM mettront en place un indicateur automatique avec une analyse trimestrielle des données informatiques.

Quelle est la responsabilité pénale des ISN ?

Le DAM décide qu'un groupe de travail sera constitué sur la responsabilité pénale des inspecteurs sécurité et navigation

Pour la mise en place de cette réforme des divisions doivent encore être modifiées (109 110 130 ainsi que l'application Gina)

Lycées professionnels maritimes : (extrait du compte-rendu Snetap-FSU)

« - **BTS** : Le SNETAP-FSU a remercié les Affaires Maritimes pour l'ouverture des 2 classes de **BTS mécatronique** attribués aux lycées de Paimpol et Nantes. Nous avons demandé des précisions sur les modalités de mise en œuvre, car les équipes de ces LPM vont devoir s'organiser rapidement pour la rentrée de septembre 2022, ce qui laisse peu de temps.

Le SNETAP-FSU a demandé des décharges pour ce genre de mission qui, compte tenu de l'annonce tardive, n'ont pas pu être intégrées dans les services des enseignants qui vont travailler à la mise en place de ce BTS cette année scolaire. Si l'on veut pérenniser l'investissement des enseignants des LPM sur des missions telles que la rédaction ou la réécriture de référentiels, il faut qu'une solution soit trouvée pour éviter d'impacter les élèves des enseignants concernés. Il faut pérenniser la force de proposition que sont les enseignants qui ont aussi une vision du terrain. *M. Coquil est aussi satisfait de ces ouvertures et de l'obtention de 4 postes d'enseignants de l'Éducation Nationale pour ces 2 classes de BTS.*

M. Singellos a répondu qu'il va voir ce qui peut être fait pour les collègues qui vont travailler à ces ouvertures. Il a annoncé des réunions à venir en novembre pour apporter toutes les précisions nécessaires aux collègues de Paimpol et de Nantes. Il y aura très bientôt (avant fin 2021) une rencontre de la DAM avec les représentants de LPM sur les différents sujets qui nous préoccupent.

M. Singellos a aussi annoncé les réunions à venir sur le bilan et la rénovation des BTS, ainsi que sur la filière Cultures Marines. Parcoursup 2022 prendra en compte les nouveautés.

Le SNETAP-FSU a demandé à ce que les travaux sur de **nouvelles ouvertures de BTS continuent**. Les classes de BTS apportent énormément aux LPM, que ce soit en termes de public d'élèves que nous accueillons, en termes de nouveaux enseignants qui intègrent les LPM, en termes d'image des lycées auprès des parents, des jeunes et du public plus globalement, en termes d'évolution du métier de marin (ils sont mieux formés aux nouveaux enjeux de la mer). Les LPM qui n'en proposent pas sont pénalisés de fait.

M. Coquil y est également favorable, mais a rappelé la difficulté d'obtenir des postes d'enseignants auprès de l'EN. Il a par contre obtenu l'achat de 4 bateaux de formation pour Etel, Paimpol, Sète et Bastia grâce au plan de relance.

Il a rappelé la récente arrivée d'un chargé de mission pour la coordination du réseau des LPM qui aura à faire des propositions pour la politique de formation maritime et la stratégie des lycées professionnels maritimes. Sa mission s'achèvera fin 2022.

Difficultés dans les équipes de direction dans plusieurs lycées : Ciboure, mais aussi Fécamp, Cherbourg, St Malo, Paimpol. Plus globalement, le SNETAP-FSU a rappelé que ces difficultés génèrent du mal-être, des frustrations et une énorme déperdition d'énergie dans l'ensemble des équipes. Malheureusement les élèves sont aussi impactés. Il est possible que la baisse des effectifs d'élèves y soient liée.

Ce sont des situations compliquées doivent être assainies pour le bien de tous. La parole des agents doit être entendue et prise en compte.

M. Coquil a expliqué que le recrutement d'un nouveau directeur est en cours pour le LPM de Ciboure. La difficulté vient de la baisse de salaire pour les candidats qui viennent de lycées de l'EN ou de l'Agriculture, justifiée par le nombre d'élèves beaucoup plus faible dans les LPM (actuellement 65 élèves à Ciboure), ce qui a fait que les candidats précédents ont finalement renoncé au poste. Il s'est élevé contre la mise en cause du directeur adjoint et a évoqué l'éventualité d'une enquête administrative.

Pauline Potier et Pierre-Michel Bon-Gloro (service RH) ont annoncé que leur service a bien pris conscience des problèmes actuels liés aux directions et au mal-être de nombreux membres du personnel. Ils vont s'attaquer au problème sans délai. »